



## Enregistrer une discussion peut avoir une preuve

Par **Julia195**, le **26/03/2025 à 00:37**

Bonjour

Mon propriétaire refuse de me rendre ma caution de location qui est de 1000e sous prétexte qu'il y avait quelques tâches de poussière dans un coin de pièce. Pour un studio de 20m2.

Il justifie avec un devis qu'il a mandaté une société de nettoyage pour remettre l'appartement au propre alors que l'appartement était rendu nickel!

J'appelle la société de nettoyage qui me dit qu'elle n'a pas vu l'appartement et que le devis était ancien et qu'il avait été anti daté à la demande du propriétaire. En effet un an avant mon arrivée l'appartement avait été squatté et laissé dans un état catastrophique. C'est à ce moment que le devis avait été fait, selon la société

J'ai compte saisir le juge compétent pour poursuivre le propriétaire

J'ai demandé à la société de me faire un courrier qui explique ce qu'elle me dit mais elle refuse, elle dit connaître le propriétaire. Savoir que c'est un escroc et qu'il est dangereux. De ce fait ne veux pas être impliquée dans cette affaire.

Ais je droit d'enregistrer une conversation avec la société et la faire constater par un huissier et cela sans l'accord préalable de la société.

Aussi est ce que le propriétaire peut être poursuivi pour usage de faux dans cette affaire ?

Des dommages et intérêt peuvent ils être réclamés ? sachant que je suis dans une situation financière compliquée et j'ai vraiment besoin de mon argent

Par **Zénas Nomikos**, le **26/03/2025 à 06:46**

Bonjour,

[quote]

elle dit connaître le propriétaire. Savoir que c'est un escroc et qu'il est dangereux. De ce fait

ne veux pas être impliquée dans cette affaire.[/quote]

vous pouvez porter plainte au pénal pour escroquerie.

[quote]

Ais je droit d'enregistré une conversation avec la société et la faire constaté par un huissier et cela sans l'accord préalable de la société.[/quote]

Oui car au pénal la preuve est libre.

[quote]

Des dommages et intérêt peuvent ils être réclamé ?sachant que je suis dans une situation financière compliqué et j'ai vraiment besoin de mon argent

[/quote]

Oui, par exemple vous pouvez demander 100€ de dommages et intérêts.

Par **Pierrepauljean**, le **26/03/2025** à **09:59**

bonjour

qu'est il indiqué sur l'état des lieux de sortie du logement ?